

Festival des Langues 2010

CONCOURS BD MULTILINGUE

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'association NO MAN'S LANGUES, dont le siège social est situé : 36 rue de Tournai - 59000 LILLE, représentée par sa présidente Madame M^on JUGIE, organise du 5 novembre 2009 à 8h00 au 8 mars 2010 à 20h00 un concours gratuit intitulé « Concours BD Multilingue ».

Article 2 : Objet du concours

Le concours a pour objet la rédaction en langues étrangères des dialogues et des textes narratifs de 3 planches B.D de Miguel Angel Martin.
Les langues admises se trouvent dans l'article 4 du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges et lycées de France métropolitaine, par groupe de deux à quatre élèves. Aucune participation individuelle n'est acceptée.
Pour participer au concours, il suffit de s'inscrire sur le site de l'association www.festivaldeslangues.org en remplissant le formulaire d'inscription en ligne avant le 27 février 2010 à 20h.

Article 4 : Déroulement du concours

- Il consiste en la rédaction en une langue étrangère des dialogues et des textes narratifs de trois planches B.D. de Miguel Angel Martin.
- Les langues acceptées sont : l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'arabe, le japonais, le russe et pour les étrangers : le français.
- **3 mots imposés parmi un choix de 10 mots** : Les concurrents devront obligatoirement insérer dans les planches B.D trois mots choisis parmi les dix mots de l'opération nationale 2009-2010 « dis-moi dix mots » organisée par le ministère de la Culture et de la communication : *Baladeur, cheval de Troie, crescendo, escagasser, galère, mentor, mobile, remue-méninges, variante, zapper.*
- La totalité ou une partie des trois mots imposés peut être soit traduite dans la langue choisie soit non traduite.
- Afin que les correcteurs puissent identifier facilement les trois mots choisis, ils devront obligatoirement être soulignés.
- En dehors de ces trois mots, une seule langue est autorisée.
- Pour participer au concours, il suffit de s'inscrire sur le site www.festivaldeslangues.org en remplissant le formulaire d'inscription en ligne avant le 27 février 2010 à 20h.
- Le téléchargement des trois planches B.D et de la fiche signalétique qui les accompagne se fait à partir du site www.festivaldeslangues.org.
- Les planches de B.D dûment remplies, accompagnées de la fiche signalétique complétée, seront à renvoyer par voie postale ou à remettre en main propre à la librairie internationale V.O, 36 rue de Tournai, à Lille, pour réception au plus tard le 8 mars 2010 à 20 heures.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un jury polyglotte désignera les gagnants dans la catégorie collège et dans la catégorie lycée en fonction des critères suivants :

- qualité et richesse de la langue
- originalité des dialogues
- cohérence du scénario
- pertinence de l'insertion des éléments imposés

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si toutes ces conditions ne sont pas remplies.

Article 5BIS : Critères d'élimination

- Seront éliminés d'office les textes comportant des mots, phrases ou expressions à caractère raciste, pornographique ou homophobe.
- Absence d'une partie ou de l'ensemble des 3 mots choisis parmi la liste des 10 mots de l'opération « Dis-moi dix mots »
- Inscription au concours ou remise des planches au delà des dates limites précisées par l'article 4 du présent règlement
- Fiche signalétique non renseignée ou non jointe lors de l'envoi des 3 planches.

Article 6 : Présentation des lots

Les vingt premiers gagnants dans chaque catégorie recevront tous un prix.

1^{er} prix : un lot de bandes dessinées d'une valeur de 300 euros.

2^e prix : un lot de bandes dessinées d'une valeur de 100 euros.

3^e prix : un lot de bandes dessinées d'une valeur de 75 euros.

Du 4^e au 20^e prix : CD-ROM interactifs de langues, livres, visites guidées de Lille, tee-shirts, stylos, sacs, jeux de cartes.

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront remis aux gagnants lors de la 6^{ème} édition du festival des langues de Lille qui se tiendra les 19 et 20 mars 2010 à la Chambre de commerce et d'Industrie Grand Lille.

Les gagnants absents lors du festival seront avertis par courrier électronique. Ils pourront retirer leur lot à la Librairie Internationale en V.O. au 36 rue de Tournai à Lille. Les gagnants ne pourront prendre possession de leur lot passé un délai d'un mois après la proclamation des résultats du concours.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange, contre des valeurs en monnaie ou devises ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

La liste des gagnants sera consultable sur le site de l'association No Man's Languages : www.festivaldeslangues.org.

Article 8 : Responsabilité de l'organisation

L'association organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger ou la reporter et ce, sans préavis. De même, l'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème concernant les lots.

Article 9 : Application du règlement du concours

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du règlement disponible sur le site : www.festivaldeslangues.org

Article 10 : Informatique et libertés

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque personne physique dispose des droits d'opposition, d'accès, de rectification ou de retrait des données la concernant en s'adressant par courrier électronique directement à l'association No Mans Languages : nomanslangues@wanadoo.fr .

Article 11 : Application de juridiction

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée devant les juridictions françaises et dans le respect de la législation française.